

L'OPTIMISATION DES LOCATIONS SAISONNIERES A PARTIR DE SITES WEB DE RESERVATION

CIEV s'occupe pour vous de :

- La rédaction de l'annonce, la prise de photos des biens immobiliers mettant en valeur ces derniers et la mise en ligne de l'annonce sur les plateformes de réservation choisies en concertation avec les propriétaires.
- La communication avec la clientèle par rapport à l'annonce publiée et le traitement des éventuels litiges pouvant survenir.
- La gestion du calendrier des réservations pour les locations saisonnières.
- L'élaboration d'une tarification dynamique permettant d'obtenir le meilleur taux d'occupation possible en fonction des périodes de location et de la prise en compte du contexte local : festivités et événementiel présents sur le territoire.
- La gestion de l'accueil et du départ de la clientèle en ayant pour objectifs un séjour réussi et une envie de revenir. L'accueil et le départ sont personnalisés ce qui permet de sensibiliser vos invités sur les dispositions du règlement intérieur et sur les instructions de départ. Il n'y a donc pas d'usage systématique d'une boîte à clés, sauf demande expresse des locataires par rapport aux horaires d'ouverture de la conciergerie. S'il n'existe pas de boîte à clés, et afin de répondre à la demande de vos invités, une solution sera proposée par CIEV.
- L'établissement d'un lien privilégié avec la clientèle en faisant preuve de disponibilité sur les horaires d'ouverture de la conciergerie. Les urgences, évaluées par CIEV, seront bien évidemment traitées en dehors des horaires d'ouverture.
- La coordination à distance des réparations ou travaux d'entretien urgents de votre propriété si cela est nécessaire à l'entière satisfaction de vos invités durant leur temps de présence.

Ces différents services constituent la première partie de la mission de conciergerie qui vous est proposée par CIEV. **Elle est tarifée à hauteur de 20 % H.T des revenus nets locatifs (TVA non applicable, art 293 B du CGI).**

La seconde partie de la mission de conciergerie consiste en la fourniture de prestations de qualité concernant le nettoyage du logement et la préparation de celui-ci pour la mise en location. Plus précisément, il s'agit de :

- La réalisation du ménage entre 2 invités, ou si vous le souhaitez, après votre séjour dans le logement sur les périodes de non location. Cette prestation peut être confiée à des partenaires de confiance ou réalisée directement par CIEV. Le nombre d'heures de ménage nécessaire pour l'entretien du bien est évalué par CIEV. **Son coût horaire est de 23 € H.T (TVA non applicable, art 293 B du CGI).**

Pour mémoire : les frais de nettoyage vous sont réglés par les invités dans le cadre des réservations opérées sur les sites web.

- La préparation du logement pour la mise en location (préparation des lits pour l'accueil de la clientèle, du linge de maison pour la ou les salle(s) de bains, pour les sanitaires et la cuisine, réassort des produits d'hygiène et d'entretien qui vous sont facturés par CIEV sous forme de débours (à prix coûtant). Cette prestation comprend l'intendance de l'ensemble du linge de maison qui est fourni par vos soins. **Un tarif de 10 € H.T (TVA non applicable, art 293 B du CGI) par lit est appliqué** (y compris pour les lits d'appoint si nécessaire).

Pour votre sérénité, **CIEV est votre interlocuteur unique pour la réalisation de ces différentes prestations dans le cadre d'un contrat de conciergerie à signer.** Sauf dérogation écrite accordée par CIEV, les deux parties de la mission conciergerie sont indissociables et constituent l'entièreté du contrat de conciergerie. Afin de vous garantir une tranquillité absolue, CIEV demeure également l'interlocuteur unique de vos locataires.

Pendant les périodes de location saisonnière de vos biens immobiliers, en sus de sa mission de conciergerie, CIEV peut réaliser aussi en direct, et à la demande, les prestations d'entretien suivantes : la tonte et l'arrosage des jardins ainsi que l'entretien des piscines.

Merci de contacter CIEV pour l'établissement d'un devis.